



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déclarations

Question écrite n° 87811

Texte de la question

Alors que la télédéclaration n'a pas rencontré en 2005 l'intérêt des internautes français M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État de lui faire connaître les mesures qu'il met en place afin de faciliter et amplifier l'utilisation d'internet pour déclarer ses revenus en 2006.

Texte de la réponse

Dès l'achèvement de la campagne déclarative 2005, le ministre a arrêté de nouveaux objectifs pour 2006 afin d'améliorer le service rendu aux usagers et d'augmenter la capacité de traitement du système informatique, l'objectif étant d'être en mesure d'accueillir jusqu'à 10 millions de télédéclarants. Pour assurer un service de qualité, les travaux effectués ont optimisé les modalités d'organisation de la campagne d'impôt sur le revenu, afin de lisser la charge et de fluidifier le trafic. Des évolutions fonctionnelles ont été réalisées, visant à simplifier le service aux usagers dans la perspective de faciliter ses démarches sur internet. Ainsi, la capacité du site a été multipliée par quatre, avec une capacité de traitement portée de 6 500 à 25 000 déclarations par heure pour 2006. Par ailleurs, un dispositif d'information calqué sur « bison futé » sera mis en place pour inciter les internautes à déclarer en ligne pendant les heures creuses. Un dispositif permettra également, en cas de forte affluence, de prendre rendez-vous avant la date limite de dépôt internet et de bénéficier d'un accès garanti. Enfin, le service de déclarations sur internet offrira à l'identique le service de déclaration préremplie, assorti de l'avantage supplémentaire de la réduction de 20 euros.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87811

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2289

Réponse publiée le : 2 mai 2006, page 4667